

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 08 avril 2019 à 18 heures 00

***Hôtel de Communauté**
Salle du Conseil – 5^{ème} étage
83, rue du Mail
49100 ANGERS*

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

<i>DOSSIERS</i>	<i>RAPPORTEURS</i>
Appel nominal	M. le Président
Secrétaire de séance – Désignation	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU comme secrétaire de séance
Procès-Verbal – Approbation Séances du 10 septembre, 8 octobre et du 12 novembre 2018	M. le Président Le Conseil de communauté adopte à l'unanimité.

N°	AUTRES DOSSIERS	RAPPORTEURS
	Développement économique et du tourisme	<i>Jean-Pierre BERNHEIM</i>
1	Parc d'activités communautaires - Zones d'Activités Economique - ZAE - Le Fléchet Ouest à Avrillé - La Vilnière à Saint-Lambert-la-Potherie - Nouvelle Océane à Verrières-en-Anjou - Etudes préalables à l'aménagement d'une extension - Conventions de mandat d'études avec ALTER Public - Approbation - DEL-2019-43	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
2	Angers Loire Aéroport - DSP (Délégation de Service Public) - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2019-44	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
3	Plate-forme Angers Ville Intelligente et Connectée (PAVIC) - Avenant n°2 à la convention - Approbation - DEL-2019-45	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Voirie et espaces publics	<i>Christophe BÉCHU</i>
4	Tramway lignes B et C - Travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement - Boulevards Ayrault, Bessonneau, Carnot et Robert - Places Mendès France et Hérault - Rues Thiers, Maillé, Botanique, Boreau et Jules Guitton - Exonération des droits de voirie pour les commerces. - DEL-2019-46	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
5	Projet Cœur de Maine - Travaux de voirie - Place Molière - Place et rue de la Poissonnerie - Rues Plantagenêt, Baudrière et Beaurepaire - Exonération des droits de voirie pour les commerces. - DEL-2019-47	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
6	Enfouissement de réseaux de distribution électrique et/ou d'éclairage public - Versement de fonds de concours au SIEML. - DEL-2019-48 Pilotage mutualisé des politiques publiques	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
7	Les Ponts-de-Cé - Échangeur des 3 paroisses - Marché de travaux - DEL-2019-49	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Déplacements	<i>Bernard DUPRE</i>
8	Tramway lignes B et C - Marché de conseil et suivi auprès du maître d'ouvrage relatif à l'utilisation des études d'insertion et aménagements urbains - Avenants de transfert - Approbation - DEL-2019-50	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>

9	Tramway lignes B et C - Acquisition des terrains d'assiette du projet - Demande d'enquête parcellaire préalable à la cessibilité - DEL-2019-51	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
10	Tramway lignes B et C - Angers - Secteur 1 Avenue Patton - Dévoiement des réseaux - Marché de travaux - Création de prix et augmentation du délai d'exécution - Avenant n°1 - Approbation. - DEL-2019-52	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
11	Tramway lignes B et C - Angers - Secteurs Pasteur et Schuman - Dévoiement des réseaux - Marché de travaux. - DEL-2019-53	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
12	Création et entretien du réseau d'éclairage public 2019-2022 - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers - Contrats - Approbation - DEL-2019-54	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
13	Travaux d'aménagement paysagers - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers - Contrats - Approbation - DEL-2019-55	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
14	Travaux de réhabilitation par l'intérieur des collecteurs d'assainissement - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers - Contrats - Approbation - DEL-2019-56	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Urbanisme, logement et aménagement urbain	<i>Daniel DIMICOLI</i>
15	NPNRU - Angers - ZAC Belle Beille - Dossier de réalisation - Modalités de mise à disposition au public du dossier et des avis recueillis - DEL-2019-57	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
16	NPNRU - Angers - ZAC Monplaisir - Dossier de Réalisation - Modalités de mise à disposition au public du dossier et des avis recueillis - DEL-2019-58	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
17	Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - « ZAC du Plateau des Capucins » - Bilan de la concertation - Approbation. - DEL-2019-59	<i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i> Abstentions: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

18	Délégation des aides à la pierre (2016-2021) - Exercice 2019 - Avenants annuels n°7 à la convention générale et n°5 à la convention ANAH - Approbation - DEL-2019-60	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Cycle de l'eau	<i>Christophe BÉCHU</i>
19	Eau et Assainissement - Briollay - Rue d'Angers - Travaux de réfection de voirie - Renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage- Approbation. - DEL-2019-61	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
20	Eau et Assainissement - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Modalités de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte - Convention - Approbation - DEL-2019-62	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Propreté urbaine	<i>Jean-Louis DEMOIS</i>
21	Prestations Environnement Déchets - Tarifs au 1er juin 2019 - Approbation - DEL-2019-63	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Innovation enseignement supérieur recherche	<i>Michel BASLÉ</i>
22	Soutien à la recherche - Allocations post-doctorales et doctorales - Convention - Attribution d'une subvention - DEL-2019-64	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	<i>Christophe BÉCHU</i>
23	Marcé - Angers Loire Aéroport - Espace Air Passion - Groupement de Préservation du Patrimoine Aéronautique d'Angers (GPPA) - Convention de travaux et d'aménagements scénographique - Approbation - DEL-2019-65	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>

Liste des Décisions de la Commission Permanente Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales Liste des marchés à procédure adaptée Questions diverses	<i>M. le Président</i> <i>Le Conseil donne acte</i> <i>Le Conseil donne acte</i> <i>Le Conseil donne acte</i>
--	---

Angers, le 09 avril 2019

Christophe BECHU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2019-43

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise

Parc d'activités communautaires - Zones d'Activités Economique - ZAE - Le Fléchet Ouest à Avrillé - La Vilnière à Saint-Lambert-la-Potherie - Nouvelle Océane à Verrières-en-Anjou - Etudes préalables à l'aménagement d'une extension - Conventions de mandat d'études avec ALTER Public - Approbation

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Ces dernières années le nombre de projets d'implantations d'activités à l'étude et les ventes dans les parcs d'activités communautaires sont en hausse, avec notamment des demandes régulières portant sur de grandes parcelles.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, l'état actuel de l'offre foncière va conduire à moyen terme à une situation très tendue. En effet, seules deux grandes zones (Océane Extension Ouest et Atlantique) disposent de parcelles supérieures à 5 hectares, mais en nombre limité.

Afin de pouvoir renforcer l'offre foncière de cette nature, préserver la poursuite d'un développement économique équilibré et accompagner la dynamique actuelle du territoire, désormais bien identifié et résolument attractif pour des porteurs de projets économiques à forte valeur ajoutée en matière d'emplois, notamment des projets logistiques, Angers Loire Métropole a décidé d'engager sur plusieurs secteurs des études de faisabilité.

Angers Loire Métropole, porteur de la stratégie globale de développement économique du territoire d'agglomération, en concertation avec tous les acteurs du projet et notamment les communes d'Avrillé, de Saint-Lambert-La-Potherie, Verrières-en-Anjou et Angers Loire Développement souhaite ainsi lancer des études pré-opérationnelles sur plusieurs secteurs :

- Secteur Le Fléchet Ouest à Avrillé :

Le site de projet est localisé à Avrillé, à l'Ouest de la RD 775, face aux zones Les Landes et Croix Cadeau. Il est composé d'espaces agricoles cultivés et d'habitations agricoles.

Le coût global des études à confier au tiers est estimé à titre prévisionnel à 500 000€ HT, soit 600 000 € TTC.

- Secteur La Vilnière à Saint-Lambert-la-Potherie :

Le site de projet est localisé dans la continuité de la zone d'activité La Vilnière à Saint-Lambert-la-Potherie.

Le coût global des études à confier au tiers est estimé à titre prévisionnel à 250 000€ HT, soit 300 000 € TTC.

- Secteur Nouvelle Océane à Verrières-en-Anjou :

Le site de projet est localisé dans la continuité du parc d'activités communautaire de l'Océane Extension Ouest et est délimité de la manière suivante :

- au Nord par la RD 323, la ZA des Fousseaux dans la continuité du centre bourg de Saint-Sylvain-d'Anjou
- à l'Est par le parc d'activités Angers/Océane, et par la D115
- au Sud par l'autoroute A11
- à l'Ouest par des terres agricoles et boisées

Le coût global des études à confier au tiers est estimé à titre prévisionnel à 500 000€ HT, soit 600 000 € TTC.

Pour ce faire, Angers Loire Métropole confie à la Société Publique Locale ALTER Public, des mandats d'études pré-opérationnelles afin de déterminer la faisabilité d'une zone d'activités sur chacun des sites précités, en définissant les conditions de faisabilité réglementaire, technique, administrative et financière de chaque opération.

Sur la base des résultats de ces études, Angers Loire Métropole se prononcera sur l'opportunité de ces opérations, arrêtera les pré-programmes et précisera les modalités de réalisation éventuelle.

Ces études seront réalisées par tranche séparée. Ainsi, si à l'achèvement des études de la tranche ferme (diagnostic et scénarios), il n'apparaît pas opportun de poursuivre les investigations pour diverses raisons telles qu'une réalisation de l'opération jugée trop complexe financièrement ou techniquement, le mandat pourra être clôturé sans que les tranches optionnelles soient réalisées.

Le coût global des études à confier au tiers est estimé pour les trois projets à 1 250 000 € HT soit 1 500 000 € TTC

Ces études seront menées par ALTER Public avec un accompagnement d'Angers Loire Métropole, de chacune des communes concernées, et d'Angers Loire Développement pour un rendu prévisionnel courant 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'urbanisme, article L300-3
Vu le Code Civil, article 1984 et suivants
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 mars 2019

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 21 mars 2019

DELIBERE

Approuve les 3 conventions de mandat à conclure avec la Société Publique Locale ALTER Public.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

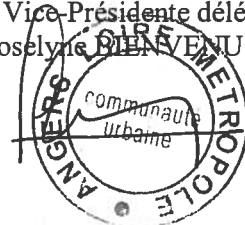
Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BERNARD



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 2****Délibération n°: DEL-2019-44****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique****Angers Loire Aéroport - DSP (Délégation de Service Public) - Avenant n°1 - Approbation****Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM**

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

La Direction des Services de Navigation Aérienne (DSNA) est le principal prestataire de service de navigation aérienne en France.

En 2016, la DSNA a décidé, notamment pour Angers Loire Aéroport, de ne plus assurer l'exploitation des « ILS » (Instrument Landing System) systèmes d'atterrissage aux instruments permettant un atterrissage de précision, notamment en cas de conditions météorologiques dégradées, sur certains aéroports.

C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition a été conclue avec la Communauté urbaine, pour en assurer l'usage, l'exploitation, le suivi technique opérationnel, la mise en conformité et la maintenance jusqu'à leur démantèlement, sur le site d'Angers Loire Aéroport.

En 2019, dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de Délégation de Service Public avec la Société EDEIS CONCESSIONS, le principe du démantèlement de l'ILS avait été retenu, avec le remplacement par la nouvelle procédure GNSS (Global Navigation Satellite System).

Pour autant, il s'avère que cette procédure n'a pas les mêmes performances ni la même précision que l'ILS et que, pour l'utiliser, les avions doivent être équipés d'une instrumentation adéquate. Le démantèlement de l'ILS pourrait donc avoir un impact négatif en terme de trafic, lequel n'a pas été mesuré.

Aussi, afin de permettre au nouveau délégataire d'évaluer précisément les conséquences d'un démantèlement pour les différentes catégories d'usagers de la plateforme pendant sa première année d'exploitation, il est proposé de conserver cet équipement en 2019.

Il convient dès lors de confier au délégataire EDEIS CONCESSIONS, via sa filiale la SARL EDEIS AEROPORT ANGERS, en charge de la gestion et de l'exploitation d'Angers Loire Aéroport, la prise en charge de l'exploitation et de la maintenance de l'ILS de la plateforme, et de modifier en conséquence la Délégation de Service Public par voie d'avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 21 mars 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public Aéroport qui confie au délégataire EDEIS CONCESSIONS, via sa filiale la SARL EDEIS AEROPORT ANGERS, en charge de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport, la charge de l'exploitation et de la maintenance de l'«ILS» de la plateforme pour l'année 2019.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant et les documents afférents.

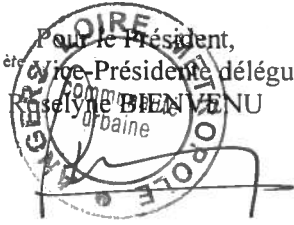
Autorise le versement par Angers Loire Métropole au délégataire du montant du marché contracté pour l'année 2019 à ce sujet, soit une somme forfaitaire de base de 73 900 € HT, à laquelle s'ajouteront, le cas échéant, les coûts de maintenance corrective et de réparations ponctuelles.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Christine BENVENU
Angers Loire Métropole
Urbanisme



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2019-45

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Plate-forme Angers Ville Intelligente et Connectée (PAVIC) - Avenant n°2 à la convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 11 septembre 2017, Angers Loire Métropole s'est engagée à verser une subvention de 30 000 € par an à l'association PAVIC Angers Smart City Platform pour contribuer au projet d'intérêt général.

La convention précisait que le montant de la contribution de la collectivité serait revu annuellement et ferait l'objet d'un avenant.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir un avenant n°2 définissant le montant de la subvention accordée à l'association au titre de l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-148 du 11 septembre 2017 approuvant la convention avec l'association PAVIC,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 21 mars 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à intervenir avec l'Association PAVIC.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2.

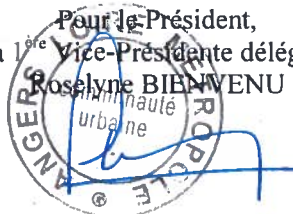
Attribue une subvention de 30 000 € à l'association PAVIC au titre de l'année 2019.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2019-46

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Tramway lignes B et C - Travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement - Boulevards Ayrault, Bessonneau, Carnot et Robert - Places Mendès France et Hérault - Rues Thiers, Maillé, Botanique, Boreau et Jules Guitton - Exonération des droits de voirie pour les commerces.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes B et C du tramway, lors des travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement de la ligne de tramway un accompagnement de proximité des riverains est réalisé.

S'agissant de travaux de grande ampleur, s'appuyant sur la jurisprudence actuelle et dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies, Angers Loire Métropole accorde, une exonération des droits de voirie (enseigne, terrasse couverte), pour 12/12ème au titre de l'année 2019 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseignes, terrasses couvertes) situés :

- boulevard Ayrault,
- boulevard Carnot,
- place Mendès-France,
- boulevard Bessonneau,
- boulevard Robert,
- rue Thiers (section Port de l'Ancre/Ayrault),
- rue Maillé (section Commerce/Ayrault),
- place Hérault,
- rue Botanique,
- rue Boreau,
- rue Jules Guitton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 20 mars 2019

DELIBERE

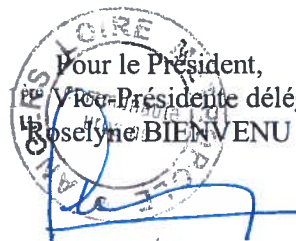
Accorde une exonération partielle de 12/12ème des droits de voirie du 1er janvier au 31 décembre 2019 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseignes, terrasses couvertes) situés boulevard Ayrault, boulevard Carnot, place Mendès-France, boulevard Bessonneau, boulevard Robert, rue Thiers (section Port de l'Ancre/Ayrault), rue Maillé (section Commerce/Ayrault), place Hérault, rue Botanique, rue Boreau, rue Jules Guitton.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 5****Délibération n°: DEL-2019-47****VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique****Projet Cœur de Maine - Travaux de voirie - Place Molière - Place et rue de la Poissonnerie - Rues Plantagenêt, Baudrière et Beaurepaire - Exonération des droits de voirie pour les commerces.****Rapporteur : Christophe BÉCHU**

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Dans le cadre du chantier du projet Coeur de Maine, les rues impactées par les travaux de la nouvelle voie d'accès au centre-ville dans le secteur Ligny/Jean-Turc et les travaux de la couverture de la voie des berges sont éligibles à une exonération de redevance de droits de voirie.

Dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies, Angers Loire Métropole accorde une exonération des droits de voirie (enseigne, terrasse couverte), pour 6/12^{ème} au titre de l'année 2019, aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public situés :

- Place et rue de la Poissonnerie ;
- Rue Plantagenêt (section Molière/Parcheminerie) ;
- Place Molière (section Roë/Plantagenêt) ;
- Rue Baudrière (section Poissonnerie/Millet) ;
- Rue Beaurepaire (section Quai des Carmes/Boulevard Arnault).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 20 mars 2019

DELIBERE

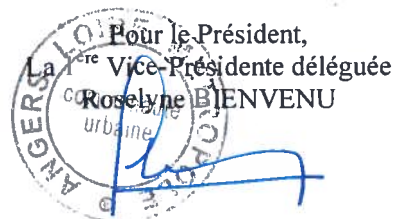
Accorde une exonération partielle de 6/12^{ème} des droits de voirie du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseigne, terrasse couverte) situés place et rue de la Poissonnerie, rue Plantagenêt (section Molière/Parcheminerie), place Molière (section Roë/Plantagenêt), rue Baudrière (section Poissonnerie/Millet), rue Beaurepaire (section Quai des Carmes/Boulevard Arnault).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2019-48

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public

Enfouissement de réseaux de distribution électrique et/ou d'éclairage public - Versement de fonds de concours au SIEML.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEML) réalise pour le compte d'Angers Loire Métropole les opérations de modifications sur le réseau de distribution basse tension et sur le réseau d'éclairage public.

Le règlement financier du SIEML fixe les conditions de participation financière d'Angers Loire Métropole pour les travaux d'enfouissement. Ces participations financières peuvent prendre la forme de fonds de concours selon le type de réseau effacé.

Il convient d'autoriser le versement au SIEML :

- des fonds de concours pour le montant maximum de chacune des opérations mentionnées en annexe,
- de remboursement des sommes qu'il a engagées pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication liés à la construction des lignes B et C du tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 mars 2019

DELIBERE

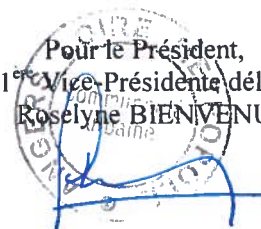
Autorise le versement de fonds de concours au SIEML pour un montant global de 1 896 979,50 € et des remboursements pour un montant global de 350 000 € correspondant aux opérations citées en annexe.

Impute les dépenses aux budgets concernés de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2019-49

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Les Ponts-de-Cé - Échangeur des 3 paroisses - Marché de travaux

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémie GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON

M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Angers Loire Métropole souhaite engager des travaux de reconfiguration de l'entrée Sud d'Angers et de sécurisation du carrefour plan ordinaire, situé au droit de la rue David d'Angers, de la rue Edouard Guinel et du chemin des 3 Paroisses aux Ponts-de-Cé.

Les objectifs visés par le projet consistent à :

- Délester la traversée urbaine de la commune des Ponts-de-Cé ;
- Améliorer les accès aux secteurs des cliniques de l'Anjou (à Angers) et de la future ZAC des Hauts de Loire (aux Ponts-de-Cé) ;
- Offrir un point d'échange complet au nord des Ponts-de-Cé ;
- Améliorer les itinéraires modes doux.

A cet effet, un marché de travaux, sur procédure adaptée, a été lancé le 18 février 2019.

Ce marché comporte :

- Une tranche ferme pour la réalisation d'un giratoire Sud, nommé giratoire Guinel, au droit du carrefour rue David d'Angers, rue Edouard Guinel, chemin des 3 Paroisses.
- Une tranche optionnelle pour la réalisation d'un giratoire Nord, au débouché de la RD 260 (incluant la reprise du carrefour avec la rue de l'Hirondelle et le raccordement à la RD 160), ainsi que l'aménagement d'une voie bus/vélo sur la bretelle (« toboggan ») existante raccordant la rue David d'Angers à l'avenue de Lattre de Tassigny.

L'estimation prévisionnelle des travaux de ce marché à prix unitaires est la suivante :

- Tranche ferme : 466 000 € HT
- Tranche optionnelle : 1 720 000 € HT

Soit une estimation totale de : 2 186 000 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu en mai 2019 pour une fin des travaux fixée à décembre 2019.

A l'issue de l'analyse des offres et de la négociation, le prestataire/groupement COLAS CENTRE OUEST (49035 ANGERS) a été retenu, pour les montants estimatifs suivants, en application du devis quantitatif estimatif ayant servi à l'analyse des offres :

- Tranche ferme : 367 728,60 euros HT
- Tranche optionnelle 1 : 1 281 086,40 euros HT

Soit un montant total de : 1 648 815 euros HT et de 1 978 578 euros TTC.

Il est précisé que, pour l'exécution du marché, il sera fait application des prix unitaires fixés au Bordereau des Prix Unitaires aux quantités réellement exécutées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 20 mars 2019

DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public de travaux avec le titulaire et pour les montants cités ci-dessus, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2019-50

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway lignes B et C - Marché de conseil et suivi auprès du maître d'ouvrage relatif à l'utilisation des études d'insertion et aménagements urbains - Avenants de transfert - Approbation

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

La société LUMINOcité, prestataire cotraitant dans l'accord cadre relatif au conseil et suivi auprès du maître d'ouvrage relatif à l'utilisation des études d'insertion et d'aménagement urbain, a fusionné avec la société Concepto en août 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Il convient de prendre acte de cette modification par voie d'avenant au marché passé par Angers Loire Métropole.

Les autres clauses des marchés restent inchangées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2013-143 du 11 juillet 2013,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 20 mars 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant de transfert au marché relatif au conseil et suivi auprès du maître d'ouvrage quant à l'utilisation des études d'insertion et d'aménagement urbain, passé avec la société LUMINOcité,

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 9****Décision n°: DEL-2019-51****DEPLACEMENTS - Transports urbains****Tramway lignes B et C - Acquisition des terrains d'assiette du projet - Demande d'enquête parcellaire préalable à la cessibilité**

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Le projet des lignes B et C et du réseau maillé de tramway a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 février 2017 au bénéfice d'Angers Loire Métropole. Il est précisé dans son article 1^{er} que l'exécution dudit projet nécessite l'acquisition des biens immobiliers par la Communauté urbaine.

Afin d'engager la procédure d'acquisition des terrains d'assiette non encore maîtrisés, Angers Loire Métropole par délibération du 11 septembre 2017, a sollicité du Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête parcellaire concernant les quatre parcelles situées le long du tracé de la ligne B sur la commune d'Angers :

- Section ES n° 74 partie,
- Section EV n° 711 partie,
- Section EY n° 68 partie
- Et section BI n° 476 partie.

Parallèlement, les négociations se sont poursuivies avec les quatre propriétaires concernés. Un accord a été régularisé par acte notarié et pour deux propriétaires les négociations pourraient également aboutir à une transaction amiable. Pour trois de ces unités foncières, il est donc proposé de ne plus solliciter une enquête parcellaire en vue du prononcé de l'arrêté de cessibilité correspondant au profit d'Angers Loire Métropole.

En revanche, pour les propriétaires de la parcelle EY n° 68, sise au 26 bis avenue Patton, aucune négociation n'a pu être engagée.

Pour ce bien immobilier, la Communauté urbaine sollicite donc du Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Expropriation et les articles R.131-3 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2017 n° 44 du 20 février 2017 déclarant d'utilité publique le projet de ligne B et du réseau maillé de tramway de l'agglomération angevine au bénéfice d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2017-158 du Conseil de communauté du 11 septembre 2017 demandant une enquête parcellaire pour les 4 parcelles précitées,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 20 mars 2019

DELIBERE

Abroge et remplace la délibération DEL-2017-158 du Conseil de communauté du 11 septembre 2017.

Approuve le nouveau dossier d'enquête parcellaire incluant uniquement la parcelle cadastrée commune d'Angers section EY n° 68.

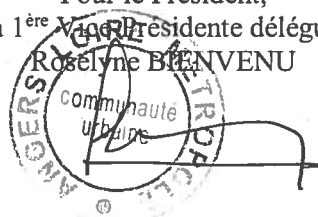
Sollicite du Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture de l'enquête parcellaire correspondante.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter à l'issue de cette enquête parcellaire l'arrêté de cessibilité au profit d'Angers Loire Métropole.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.
--

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 10****Délibération n°: DEL-2019-52****DEPLACEMENTS - Transports urbains****Tramway lignes B et C - Angers - Secteur 1 Avenue Patton - Dévoisement des réseaux - Marché de travaux - Création de prix et augmentation du délai d'exécution - Avenant n°1 - Approbation.****Rapporteur : Bernard DUPRE**

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Fin 2017, Angers Loire Métropole a confié au groupement d'entreprise DURAND / TPPL la réalisation des travaux de dévoiement des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales et boucle optique angevine pour les lignes B et C du tramway, avenue Patton à Angers.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte, par voie d'avenant n°1, des ajustements nécessaires à l'exécution du marché portant sur :

- des travaux supplémentaires et/ou complémentaires décidés par le maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre et la prise en compte de difficultés et d'aléas rencontrés sur le chantier.
- des prix supplémentaires créés et notifiés par ordre de service à la suite des décisions du maître d'ouvrage et/ou du maître d'œuvre.
- des délais complémentaires accordés pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux se référant à la création des prix nouveaux, aux difficultés rencontrées sur le chantier lors des intempéries, à l'arrêt des travaux lors de la trêve de Noël et aux aléas du chantier.

La rémunération prévue dans le cadre de ce marché étant basée sur un bordereau des prix unitaires, l'avenant est réputé sans incidence financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 mars 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux de dévoiement des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales et boucle optique angevine pour la seconde ligne du tramway angevin – secteur 1 avenue Patton.

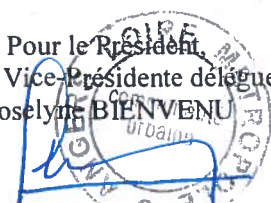
Autorise le Président ou le Vice-Président à signer cet avenant.

Impute les dépenses aux budgets concernés de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2019-53

DEPLACEMENTS - Transports urbains

**Tramway lignes B et C - Angers - Secteurs Pasteur et Schuman - Dévoiement des réseaux -
Marché de travaux.**

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Dans le cadre des travaux de réalisation des lignes B et C du tramway, Angers Loire Métropole doit dévoyer en 2019 les réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) et le réseau de la Boucle Optique Angevine, boulevards Pasteur et Schuman.

Ces travaux concernent :

- La pose de 4 300 mètres de canalisations de distribution et de transport d'eau potable.
- La fourniture et pose de 1 800 mètres de réseau de collecte des eaux usées.
- La mise en œuvre de 1633 mètres de collecteur d'eaux pluviales,
- La mise en œuvre de 4 037 mètres de nappe de fourreau souple 42/45, ainsi que de 19 chambres de tirage pour la Boucle Optique Angevine.

Une consultation, composée de deux lots, a été lancée selon la procédure adaptée :

- Lot n° 01 : Dévoiement des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable
- Lot n° 02 : Dévoiement des réseaux d'eaux pluviales et de la boucle optique

La durée prévisionnelle d'exécution est d'environ 8 mois. Il s'agit d'un marché ordinaire réglé par application de prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement exécutées.

Deux groupements d'entreprises ont fait acte de candidature :

- Groupement HUMBERT/ COLAS / EHTP
- Groupement TPPL / DURAND

A l'issue de l'analyse des offres et après négociations, l'offre retenue est celle du groupement **HUMBERT/COLAS/EHTP**, pour un montant estimatif de travaux de :

- 1 647 336.50 € HT pour le lot n°1.
- 1 437 582.80 € HT pour le lot n°2.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 mars 2019

DELIBERE

Approuve le marché de dévoiement, dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway angevin, des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) et du réseau de la Boucle Optique Angevine, boulevards Pasteur et Schuman à Angers.

Attribue le marché au groupement d'entreprises HUMBERT/COLAS/EHTP pour un montant global estimatif des travaux de :

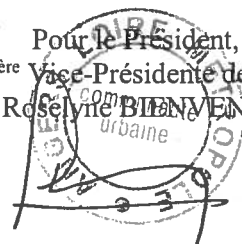
- 1 647 336.50 € HT pour le lot n°1.
- 1 437 582.80 € HT pour le lot n°2.

Impute les dépenses sur les budgets concernés de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIANVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 12****Délibération n°: DEL-2019-54****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique****Création et entretien du réseau d'éclairage public 2019-2022 - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers - Contrats - Approbation****Rapporteur : Bernard DUPRE**

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Par délibération du 13 novembre 2017, le Conseil de Communauté a approuvé la création d'un groupement de commandes pour les fournitures, services et travaux d'Espaces Verts et Voirie Réseaux Divers (VRD), dans lequel Angers Loire Métropole a été désigné comme coordonnateur.

Le réseau d'éclairage public devant sans cesse s'adapter aux nouvelles normes, aux nouvelles technologies et aux nouveaux besoins, il est nécessaire de confier à des prestataires externes, ses travaux d'aménagement, de création et d'extension ainsi que ceux du réseau d'électricité basse tension. Le marché comportera également les prestations d'entretien et de maintenance, ainsi que la fourniture de matériel.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ayant des besoins similaires, une procédure adaptée a été lancée en groupement de commandes.

Le contrat revêt la forme d'un accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires, sans minimum et avec un maximum fixé à 1 000 000,00 € HT par période annuelle d'exécution. Le contrat sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois pour des périodes successives d'une durée d'un an, et pour un montant annuel, au vu des besoins actuels, estimé à 354 000 € HT.

Après analyse, les 2 offres retenues sont celles de :

- CEGELEC ANGERS INFRAS sis à 49071 BEAUCOUZE, qui se verra attribuer au minimum 3 commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées ;
- BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES sis à 49481 SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU, qui se verra attribuer au minimum 2 commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

DELIBERE

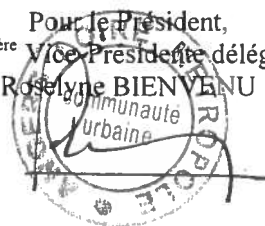
Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer pour le compte de tous les membres du groupement de commandes, l'accord-cadre avec les entreprises et au montant maximum indiqués ci-dessus, ainsi que les avenants de transfert, les avenants sans incidence financière et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2019-55

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Travaux d'aménagement paysagers - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers - Contrats - Approbation

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Par délibération du 13 novembre 2017, le Conseil de communauté a approuvé la création d'un groupement de commande pour les fournitures, services et travaux d'espaces verts et Voirie Réseaux Divers (VRD), dans lequel Angers Loire Métropole a été désigné comme coordonnateur.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole possèdent un domaine public et un domaine privé étendus nécessitant des travaux d'aménagements paysagers et des équipements publics afférents. Les travaux concernent principalement les espaces verts d'accompagnement de voirie et de stationnement, les cimetières paysagers, les squares, parcs, jardins potagers et d'agrément, et plus largement tous les espaces concourant à l'aspect paysager des zones d'habitat.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ayant des besoins similaires, une procédure adaptée a été lancée en groupement de commandes.

Le contrat revêt la forme d'un accord-cadre mixte multi-attributaires, sans minimum et avec un maximum fixé à 1 300 000,00 € HT par période annuelle d'exécution. Le contrat sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, et reconductible trois fois pour des périodes successives d'une durée d'un an.

Après analyse des offres, les 4 offres économiques les plus avantageuses sont celles de :

- ROBERT PAYSAGE sis à 49000 ECOUFLANT, qui sera remis en concurrence lors de la survenance de nouveaux besoins et se verra attribuer un minimum de 30 000 € HT de commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées ;
- ID VERDE sis à 49184 ST-BARTHELEMY D'ANJOU, qui sera remis en concurrence lors de la survenance de nouveaux besoins et se verra attribuer un minimum de 20 000 € HT de commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées ;
- EDELWEISS sis à 49460 MONTREUIL-JUIGNE, qui sera remis en concurrence lors de la survenance de nouveaux besoins et se verra attribuer un minimum de 15 000 € HT de commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées ;
- Du groupement d'entreprises DURAND et MERCIER sis à 49220 LONGUENEE EN ANJOU, qui sera remis en concurrence lors de la survenance de nouveaux besoins et se verra attribuer un minimum de 10 000 € HT de commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer pour le compte de tous les membres du groupement de commandes, l'accord-cadre avec les entreprises et au montant maximum indiqués ci-dessus, ainsi que tous les avenants de transfert, les avenants sans incidence financière et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIEVVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2019-56

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Travaux de réhabilitation par l'intérieur des collecteurs d'assainissement - Groupement de commandes avec la Ville d'Angers - Contrats - Approbation

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Par délibération du 13 novembre 2017, le Conseil de communauté a approuvé la création d'un groupement de commande pour les fournitures, services et travaux d'espaces verts et Voirie Réseaux Divers (VRD), dans lequel Angers Loire Métropole a été désigné comme coordonnateur.

Afin de rétablir l'étanchéité, maintenir l'hydraulicité et redonner les compétences mécaniques des canalisations d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), sans procéder à un remplacement complet des ouvrages, il est nécessaire de confier à des prestataires externes, des travaux de réhabilitation par l'intérieur des canalisations. Ces travaux consistent principalement à du chemisage partiel ou complet, à de l'étanchement par injection ou à l'intervention de robots ou à fonctions multiples.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, ayant des besoins similaires, une procédure adaptée a été lancée en groupement de commandes.

Le contrat revêt la forme d'un accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires, sans minimum et avec un maximum fixé à 1 300 000 € HT par période d'exécution. Le contrat sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, et reconductible trois fois pour des périodes successives d'une durée d'un an.

Après analyse, les deux offres économiques les plus avantageuses sont celles de :

- VIDEO INJECTION INSTITUFORM sis à 22440 TREMUSON, qui se verra attribuer un minimum de 3 commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées ;
- SEIRS TP sis à 91320 WISSOUS, qui se verra attribuer un minimum de 2 commandes par période d'exécution, par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer pour le compte de tous les membres du groupement de commandes, l'accord-cadre avec les entreprises et au montant maximum indiqués ci-dessus, ainsi que tous les avenants de transfert, les avenants sans incidence financière et les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU





CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2019-57

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

NPNRU - Angers - ZAC Belle Beille - Dossier de réalisation - Modalités de mise à disposition au public du dossier et des avis recueillis

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Par délibération du 11 juin 2018, le Conseil de communauté a décidé de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Belle-Beille, dont la société ALTER Public est concessionnaire par voie de traité de concession d'aménagement.

La création de la ZAC est intervenue à l'issue de l'organisation :

- d'une concertation avec la population,
- d'une réunion publique,
- et de deux permanences.

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de réalisation de ZAC, et en application des dispositions légales, l'étude d'impact initiale a été complétée pour tenir compte des éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

Ainsi, préalablement à l'approbation du dossier de réalisation de ZAC, il convient d'organiser la mise à disposition selon les modalités suivantes :

1. La mise à disposition du public se fera en version numérique sur le site internet de la Communauté urbaine (www.angersloiremetropole.fr).
2. Le dossier comprendra les pièces suivantes :
 - le projet de dossier de réalisation de la ZAC Belle-Beille comprenant l'étude d'impact avec ses compléments ;
 - l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse ;
 - les avis des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet.
3. Les dates de la mise à disposition, pour une durée au moins égale à 30 jours, seront précisées ultérieurement. 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition, le public sera informé par un avis mis en ligne sur le site Internet de la Communauté urbaine, par voie de presse, ainsi que par affichage au siège d'Angers Loire Métropole, de la date à laquelle le dossier sera disponible, la durée pendant laquelle il peut être consulté, et pendant laquelle le public pourra émettre ses observations et propositions.
4. Pendant la mise à disposition, le public pourra adresser ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr
5. Le bilan de la mise à disposition sera publié sur le site Internet d'Angers Loire Métropole (www.angersloiremetropole.fr).

A l'issue de la période de mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil de communauté qui en délibérera préalablement à toute approbation du dossier de réalisation de la ZAC Belle-Beille.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants, L.123-19, R.122-2 et R.122-9,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.311-7,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2018-138 du Conseil de communauté du 11 juin 2018 approuvant le dossier de création de ZAC Belle-Beille,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 mars 2019

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 21 mars 2019

DELIBERE

Approuve les modalités définies ci-dessus de mise à disposition du public du dossier de réalisation de la ZAC Belle-Beille.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette mise à disposition.

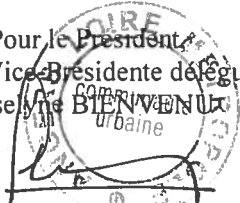
Procède aux mesures d'affichage de l'avis d'ouverture de la participation du public et de publicité 15 jours avant l'ouverture de la procédure de participation du public conformément aux dispositions du Code de l'environnement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU





CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2019-58

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

NPNRU - Angers - ZAC Monplaisir - Dossier de Réalisation - Modalités de mise à disposition au public du dossier et des avis recueillis

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Par délibération du 11 juin 2018, le Conseil de communauté a décidé de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Monplaisir, dont la société ALTER Public est concessionnaire par voie de traité de concession d'aménagement.

La création de la ZAC est intervenue à l'issue de l'organisation :

- d'une concertation avec la population,
- d'une réunion publique,
- et de deux permanences.

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de réalisation de ZAC, et en application des dispositions légales, l'étude d'impact initiale a été complétée pour tenir compte des éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

Ainsi, préalablement à l'approbation du dossier de réalisation de ZAC, il convient d'organiser la mise à disposition selon les modalités suivantes :

1. La mise à disposition du public se fera en version numérique sur le site internet de la Communauté urbaine (www.angersloiremetropole.fr).
2. Le dossier comprendra les pièces suivantes :
 - le projet de dossier de réalisation de la ZAC Monplaisir comprenant l'étude d'impact avec ses compléments ;
 - l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse ;
 - les avis des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet.
3. Les dates de la mise à disposition, pour une durée au moins égale à 30 jours, seront précisées ultérieurement. 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition, le public sera informé par un avis mis en ligne sur le site internet d'Angers Loire Métropole, par voie de presse, ainsi que par affichage au siège d'Angers Loire Métropole, de la date à laquelle le dossier sera disponible, la durée pendant laquelle il peut être consulté, et pendant laquelle le public pourra émettre ses observations et propositions.
4. Pendant la mise à disposition, le public pourra adresser ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr
5. Le bilan de la mise à disposition sera publié sur le site Internet d'Angers Loire Métropole (www.angersloiremetropole.fr).

A l'issue de la période de mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil de communauté qui en délibérera préalablement à toute approbation du dossier de réalisation de la ZAC Monplaisir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants, L.123-19, R.122-2 et R.122-9,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.311-7,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2018-140 du Conseil de communauté du 11 juin 2018 approuvant le dossier de création de ZAC Monplaisir,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 mars 2019

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 21 mars 2019

DELIBERE

Approuve les modalités définies ci-dessus de mise à disposition du public du dossier de réalisation de la ZAC Monplaisir.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette mise à disposition.

Procède aux mesures d'affichage de l'avis d'ouverture de la participation du public et de publicité 15 jours avant l'ouverture de la procédure de participation du public conformément aux dispositions du Code de l'environnement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 17****Délibération n°: DEL-2019-59****URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain****Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - « ZAC du Plateau des Capucins » - Bilan de la concertation - Approbation.**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BÂHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Situé au nord-ouest d'Angers, le secteur de la ZAC du Plateau des Capucins constitue l'un des derniers grands espaces urbanisables à l'échelle de la Ville d'Angers. L'urbanisation de ce site représente un projet d'envergure en raison de sa dimension (environ 100ha), de sa situation (au sein de l'agglomération et proche du centre-ville) et de son environnement (plateau surélevé de 50m qui offre de nombreux panoramas sur la ville, la Maine et l'Ile Saint-Aubin).

Ce projet a fait l'objet d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en 2005 et l'aménagement de la ZAC a été confié à la Société ALTER Cités, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Postérieurement à la réalisation des premières tranches, il est apparu que le parti d'aménagement et les formes urbaines proposées ne s'avéraient pas en totale adéquation avec les attentes des ménages de l'agglomération angevine et les besoins identifiés en terme urbanistique. Afin de relancer le projet d'aménagement, tant du point de vue commercial que financier, il a été décidé de procéder à une modification du projet.

Pour ce faire en 2015, un nouvel architecte – urbaniste de ZAC est choisi en remplacement de Roland CASTRO. Durant un an, le cabinet GOA réalise un diagnostic précis des atouts de ce quartier mais également des dysfonctionnements cumulés lors de l'élaboration du précédent schéma d'aménagement : densité et hauteur de bâtiment trop imposantes, mémoire bâtie et paysagère non respectée, projets d'aménagement d'espaces publics trop coûteux...

Ainsi en 2016, une première version du nouveau schéma directeur d'aménagement est validée par la Municipalité, sur la base des orientations suivantes :

- **Dédensifier le projet** en passant à 4 500 logements contre 6 000 logements prévus dans le projet initial ;
- **Diversifier les formes urbaines** en osant la maison individuelle (environ 400 maisons) et en dimensionnant des ilots moins denses, de 30 à 50 logements par lots ;
- **Tempérer la verticalité** en passant de 30 m de hauteur sur tout le secteur à 20 m dans le faisceau urbain et 14 m dans les secteurs périphériques ;
- **Maintenir le plus possible le patrimoine paysager**: haies bocagères, arbres remarquables, chemins ruraux ...
- **Rééquilibrer la mixité sociale** avec pour objectif 50% en accession privée 25 % accession sociale 25 % locatif social ;
- **Une ambition tertiaire plus réaliste pour le quartier**, en passant à 60 000 m² au lieu des 113 000 m² sur ce type de programmation.

Compte tenu de la nature et de l'importance des transformations opérées, la modification apportée au projet initial peut être qualifiée de substantielle.

Dans ce cadre, une phase de concertation préalable à la modification de la ZAC a été réalisée selon les modalités suivantes :

- la tenue d'une réunion publique à la salle Jean Moulin en présence des élus et des techniciens
- la tenue de deux permanences dans les locaux du kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin
- la tenue d'une exposition au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin
- la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations du public au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin (16 rue Amélie Cambell).

Les dates de permanences et la date de l'ouverture de l'exposition ont été communiquées par affichage et par voie de presse dans la rubrique des annonces légales dans les journaux Ouest France et Courrier de l'Ouest du 10 décembre 2016.

En complément de ces modalités de concertation quatre ateliers thématiques ont eu lieu au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin ainsi que plusieurs rencontres spécifiques avec le conseil de quartier.

Par délibération du 22 janvier 2018, Angers Loire Métropole a acté le bilan provisoire de la concertation et les modalités de mises à disposition de l'étude d'impact. En effet, cette pièce étant obligatoire dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact au public, procédure réglementaire de la modification de la ZAC.

Il s'agit aujourd'hui d'acter le bilan définitif de la concertation apportant des compléments et des éléments de réponses à la suite :

- des remarques des habitants résumées lors du bilan provisoire de la concertation en date du 22 janvier 2018,
- de la tenue de la deuxième réunion publique de concertation en date du 9 octobre 2018.

1/ Les remarques des habitants exprimées lors des permanences d'élus et de la mise à disposition du registre au Kiosque des Hauts- de- Saint-Aubin du 13 janvier 2017 au 03 juillet 2017.

Au cours de cette concertation préalable à la modification du projet de ZAC, de nombreux sujets ont été abordés par les habitants. La synthèse décrite dans le bilan provisoire de la concertation en Juillet 2018 reste inchangée, puisqu'aucune nouvelle remarque n'a été inscrite dans le registre mis à la disposition du public.

2/ Les remarques émises par courrier à la Collectivité :

Lors de cette longue période de concertation, le conseil de quartier ou des collectifs d'habitants ont écrit à la collectivité sur les sujets suivants :

- Inquiétude sur la constructibilité sur la lanière Bocquel, Ilot K et Ilot L
- Inquiétude sur la constructibilité sur le foncier situé rue Joséphine Baker
- Inquiétude sur le positionnement des futures constructions sur la place de la Fraternité.

3/ La tenue d'une deuxième réunion publique de concertation :

La deuxième réunion publique de concertation s'est déroulée le 9 octobre 2018, pour le quartier des Hauts de Saint Aubin, un point spécifique a été fait par le Président sur le bilan de la concertation.

A la suite de cette concertation, le projet d'aménagement ainsi que ses évolutions ont été présentés :

- En matière d'habitat :
 - o Suppression de la constructibilité de l'Ilot K de Bocquel (1 600 m² de foncier) équivalent à 24 logements, permettent ainsi la préservation des arbres gîtes à chiroptères identifiés sur le site (mais le maintien de la constructibilité de l'Ilot L)

- Maintien d'un parking à l'origine conçu comme provisoire rue Joséphine Baker et diminution d'un programme de logements de 59 à 24 logements
- Recul du bâtiment sur la place de la Fraternité
- En matière des espaces verts et des circulations douces :
 - Regroupements des jardins familiaux en 2 sites au lieu de 6 initialement prévus
 - Intégration des préconisations du groupe de travail « circulation » du conseil de quartier afin d'afficher et d'échelonner dans le temps les réalisations des cheminements doux
- Autour du stationnement :
 - Après deux ans de travail collaboratif avec les habitants et les usagers, le nombre de places totales qui seront réalisées a été porté à 1 840 pour un nombre de logements ramené à 4 500 environ contre 1 400 prévu initialement pour 6 000 logements.

La concertation a également montré le besoin spécifique en matière d'augmentation en nombre de places de stationnement du secteur de la centralité (place de la Fraternité et abords) et du secteur Est de la ZAC.

Enfin, pour que les réponses aux remarques des habitants soient complètes et pour permettre une information régulière, 4 rendez-vous par an seront dédiés à ce sujet avec le Conseil de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, et ainsi permettre de poursuivre la concertation tout au long de l'aménagement de la ZAC.

Tels sont les éléments de synthèses permettant aujourd'hui de tirer le bilan de la concertation.

En tout état de cause, il résulte de ces différentes remarques que les nouveaux principes d'aménagement du quartier « du Plateau des Capucins » sont très largement partagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
 Vu le Code de l'Urbanisme, articles L 103-2 et suivants,
 Vu le Code de l'Urbanisme, article R 311-12,
 Vu le Code de l'Environnement, articles L 123-19 et L 123-12,
 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
 Vu la délibération DEL-2018-16 du 22 janvier 2018 approuvant le bilan de la concertation de la « ZAC du Plateau des Capucins »,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019
 Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 mars 2019

DELIBERE

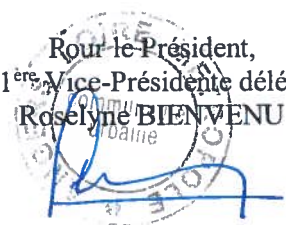
Approuve le bilan de la concertation préalable à l'approbation du dossier modificatif de la ZAC des Capucins.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
 La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
 Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 18****Délibération n°: DEL-2019-60****URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement****Délégation des aides à la pierre (2016-2021) - Exercice 2019 - Avenants annuels n°7 à la convention générale et n°5 à la convention ANAH - Approbation**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'Etat aux termes d'une troisième convention signée le 31 mai 2016, pour la période 2016-2021. Cette convention s'appuie sur volet habitat du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé en 2017. Ainsi, la Communauté urbaine Angers Loire Métropole poursuit son développement en la matière et à ce titre programme et finance les logements aidés (neuf, réhabilitation, location et accession), sur son territoire.

Cette convention organise la gestion des aides à la pierre pour les parcs publics (H.L.M), privés (ANAH) et la mise à disposition des services de l'Etat pour la gestion des aides du parc privé. La convention prévoit son évolution par avenant. Aussi, celui proposé aujourd'hui a pour objet de préciser les objectifs et enveloppes des droits à engagement pour les parcs public et privé pour l'exercice 2019, il se décline de la manière suivante:

Pour le parc public :

La programmation initiale 2019, répartit les objectifs de production initiaux pour le territoire d'Angers Loire Métropole selon les clés suivantes : 869 logements locatifs sociaux dont 500 logements PLUS/PLAI (Prêt Locatif à Usage Social et Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 369 PLS (Prêt Locatif social). Les PLS seront dédiés prioritairement aux projets de structures collectives, de logements locatifs des bailleurs sociaux et enfin de la promotion privée. Le contingent de PSLA (Prêt Social Location-Accession) est notifié à 228 logements.

Le montant du contingent initial de droits à engagement pour l'année 2019 correspondant s'élève à 1 516 441 €. Dans cette enveloppe sont délégués 100 000 € pour deux projets de démolitions et 50 000 € pour ceux réalisés par acquisition-amélioration.

Pour le parc privé :

S'agissant du logement privé, un objectif global de 229 logements est assigné à Angers Loire Métropole. L'objectif se décompose comme suit :

- 219 logements de propriétaires occupants soit :
 - 12 logements indignes et très dégradés ;
 - 82 logements de propriétaires occupants adaptés à la perte d'autonomie ;
 - 125 logements de propriétaires occupants au titre de la lutte contre l'énergie ;
- 10 logements de propriétaires bailleurs ;

Parmi ces 229 logements, 143 logements pourront également bénéficier du programme national Habiter Mieux.

L'enveloppe initiale de crédits ANAH déléguée s'élève à 1 597 819 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2016-105 du Conseil de communauté du 9 mai 2016 approuvant la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et les avenants subséquents ainsi que la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'ANAH et les avenants subséquents,

Considérant l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 7 février 2019, sur la répartition la répartition des objectifs et des enveloppes,

Considérant l'avis du Comité d'administration Régional du 23 janvier 2019,

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 21 mars 2019

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 7 à la convention générale de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2016-2021.

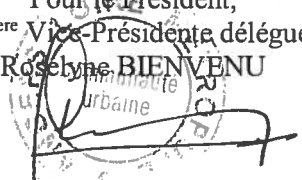
Approuve l'avenant n° 5 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre ANAH et Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les deux avenants et tout acte afférent.

Impute les recettes et les dépenses correspondantes à venir aux budgets concernés de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU


CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 19****Délibération n°: DEL-2019-61****CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable**

Eau et Assainissement - Briollay - Rue d'Angers - Travaux de réfection de voirie - Renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage- Approbation.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Dans le cadre d'opérations programmées, Angers Loire Métropole intervient pour réparer ou renouveler les réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées.

Angers Loire Métropole réalise cette année la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées situé route d'Angers à Briollay.

Conformément à son programme pluriannuel de travaux, la commune doit procéder à la réfection de la voirie en 2019 sur l'emprise des travaux d'Angers Loire Métropole. Il est ainsi convenu, par souci d'efficacité, d'optimisation économique et de simplicité, que Briollay délègue la maîtrise d'ouvrage à Angers Loire Métropole pour la réfection définitive des chaussées et trottoirs.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la réalisation de ces travaux de réfection de voirie.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux seront assurées par Angers Loire Métropole.

La Commune de Briollay remboursera à Angers Loire Métropole les dépenses engagées pour son compte, sur la base du décompte de travaux qui sera établi à la fin du chantier. A titre d'information, le montant estimatif total des travaux de voirie s'établit à 67 137 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 mars 2019

DELIBERE

Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Briollay relative aux travaux de réfection de voirie de la rue d'Angers.

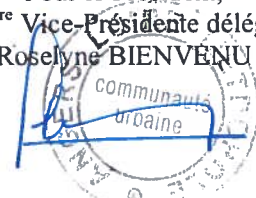
Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 20****Délibération n°: DEL-2019-62****CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable****Eau et Assainissement - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Modalités de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte - Convention - Approbation****Rapporteur : Christophe BÉCHU**

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémie GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoît PILET

Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un Etablissement Public d'Etat dont la vocation est la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Angers Loire Métropole perçoit pour son compte et reverse les redevances lui permettant de financer ses actions, essentiellement sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin.

L'Agence de l'Eau établit avec chaque collectivité, en application des dispositions légales, une convention précisant les montants de versement d'acomptes de ces redevances selon une périodicité définie d'un commun accord dans le cadre des redevances pollution domestique (part eau) et modernisation des réseaux de collecte (part assainissement).

Les montants de ces versements sont définis à partir d'un montant prévisionnel annuel de reversement de ces redevances. La précédente convention étant arrivée à terme au 31 décembre 2018, il convient donc de la renouveler.

Le montant et l'échéancier de versement des acomptes sont les suivants :

Mois	Montant de redevances de pollution domestique (€)	Montant de redevances de modernisation des réseaux de collecte (€)
Juin	1 500 000	830 000
Octobre	1 500 000	830 000
TOTAL	3 000 000	1 660 000

Il est à noter qu'au titre de son action de facturation de ces redevances pour le compte de l'établissement public d'Etat, Angers Loire Métropole sollicite, depuis 2014, une rémunération annuelle auprès de l'Agence de l'Eau. Cette rémunération correspond à un montant de 0,15 € par facture émise, comportant l'une de ces deux redevances, dans la limite de 2 factures par an et par abonné. Au titre de l'année 2017, cette rémunération s'est élevée à 42 916,65 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'environnement, articles L 213-10-3 et L 213-10-6,
Vu la loi sur l'eau du 30 décembre 2006,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 mars 2019

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne relative aux modalités de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte perçues en application des dispositions légales.

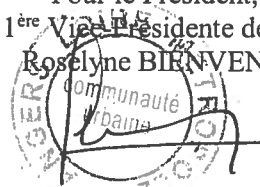
Autorise le Président ou le Vice-Président déléguée à signer cette convention.

Impute les dépenses aux budgets concernés de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 08 avril 2019

Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2019-63

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Prestations Environnement Déchets - Tarifs au 1^{er} juin 2019 - Approbation

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON

M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Angers Loire Métropole assure certaines prestations auprès du public, en déchèterie ou par mise à disposition ou vente de matériels, générant des recettes.

Afin d'améliorer la lisibilité pour l'usager et le traitement de ces recettes, il est proposé de d'actualiser les tarifs, en tenant compte, selon l'objet de la prestation, de l'augmentation des prix à la consommation depuis l'année dernière et des conditions financières des marchés.

De même, à la suite de l'intégration de Loire-Authion au 1^{er} janvier 2018 au sein de la Communauté urbaine, il convient d'adopter les tarifs pratiqués par le SICTOM Loir-et-Sarthe et le SMICTOM Vallée de l'Authion, pour pouvoir facturer aux habitants de la commune de Loire-Authion des prestations de gestion des déchets exécutées par ces syndicats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-283 du Conseil de communauté du 11 décembre 2017 approuvant la convention de gestion avec le SICTOM et le SMICTOM,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 mars 2019

DELIBERE

Approuve les tarifs 2019 formalisés dans le tableau ci-joint (annexe 1).

Approuve les tarifs appliqués par le SICTOM Loir-et-Sarthe (annexe 2) et le SMICTOM Vallée de l'Authion (annexe 3) pour la facturation des prestations déchets de la commune Loire-Authion.

Décide que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} juin 2019.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

Communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 22****Délibération n°: DEL-2019-64****INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche****Soutien à la recherche - Allocations post-doctorales et doctorales - Convention - Attribution d'une subvention****Rapporteur : Michel BASLÉ**

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCION, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)

Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement de la recherche, Angers Loire Métropole a mis en place un dispositif visant à structurer et renforcer les grands pôles de recherche angevins, à accroître le potentiel et les moyens des laboratoires ou favoriser l'émergence de nouvelles thématiques.

Pour ce faire, Angers Loire Métropole dispose de plusieurs outils de financement : allocations doctorales ou post doctorales, temps d'ingénieur, colloques scientifiques.

Le programme de soutien à la recherche d'Angers Loire Métropole cible prioritairement les Grands Projets Structurants (GPS) définis dans le cadre des démarches Recherche Formation Innovation (RFI) ou des projets Connect Talent.

Ainsi Angers Loire Métropole a choisi de s'associer à la Région des Pays-de-la-Loire et de soutenir le projet Connect Talent « ISOSEED : Seed quality, stable Isotopes, metabolism, metabolomics biomarker » porté par l'Université d'Angers. L'enjeu de ce projet est d'optimiser la production de semences à haut rendement de germination (plantes de grande culture et maraichères).

Le montant des dépenses éligible du projet est de 847 000 €. L'aide d'Angers Loire Métropole s'élève à 280 000 € et celle de la Région à 567 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 21 mars 2019

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'Université d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Attribue à l'Université d'Angers une subvention totale de 280 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du 08 avril 2019****Dossier N° 23****Délibération n°: DEL-2019-65****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire****Marcé - Angers Loire Aéroport - Espace Air Passion - Groupement de Préservation du Patrimoine Aéronautique d'Angers (GPPA) - Convention de travaux et d'aménagements scénographique - Approbation****Rapporteur : Christophe BÉCHU**

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 2 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2019-58), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2019-63), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2019-43), M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, M. Laurent DAMOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Philippe HOULGARD, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Gilles GROUSSARD, Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2019-59)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à la DEL-2019-63)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-44)
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Chantal RENAUDINEAU Conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 9 avril 2019.

EXPOSE

Le Groupement de Préservation du Patrimoine Aéronautique d'Angers (GPPA), assure depuis 2001 la gestion du musée régional de l'air, aujourd'hui appelé Espace Air Passion, en vertu d'une convention d'utilisation des locaux.

La richesse de ses collections d'aéronefs dans le domaine de l'aviation civile, le caractère exceptionnel de sa documentation et le haut niveau de compétences techniques du GPPA, font de cet équipement un atout touristique important pour le territoire angevin. Espace Air Passion est aujourd'hui le second musée d'aviation civile en France après celui du Bourget, avec la particularité de présenter une collection d'aéronefs remis en état de vol par 200 bénévoles compétents et passionnés.

Le GPPA a proposé à Angers Loire Métropole un projet de modernisation d'Espace Air Passion sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par le cabinet 360° impliquant notamment un soutien financier des projets.

Il convient établir une convention définissant les conditions dudit partenariat. Compte tenu de la période d'ouverture d'Espace Air Passion, les travaux seront programmés à partir du 15 décembre 2019 jusqu'au 15 février 2020.

Angers Loire Métropole s'engage à prendre en charge les travaux de serrurerie et de menuiserie à hauteur de 70 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 01 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 21 mars 2019

DELIBERE

Approuve la convention de travaux entre Angers Loire Métropole et le Groupement de Préservation du Patrimoine Aéronautique d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

